

les dénonciations, pleines de rage, dont jadis (17 et 24 juin 1904) M. Lafferre, au nom des Loges, faisait retentir la tribune du parlement français.

Sans doute, le Tiers-Ordre, quoi qu'en aient dit nos adversaires, n'a ni complots à dissimuler dans l'ombre, ni mystères à cacher, ni fiches à tenir sous clef, comme la Franc-Maçonnerie. C'est au grand jour qu'il poursuit le triomphe de la morale, de la foi et de la liberté chrétienne. Toutefois, on le voit par tout ce qui précède, c'est en toute vérité que Mgr de Ségur a pu dire : " Le Tiers-Ordre est, somme toute, à l'Eglise, ce que la Franc-Maçonnerie est à la Révolution ".

" La Révolution, continue le même prélat, la Révolution sectaire, propage tant qu'elle peut son Tiers-Ordre impie et ténébreux ; que la Sainte Eglise ait la joie de voir sa belle et pure Franc-Maçonnerie se propager de toute part et ranimer partout le zèle et la charité. Répandre le Tiers-Ordre est de toutes les œuvres celle qui peut, aujourd'hui, disputer le plus efficacement la Société aux sociétés antichrétiennes ".

Et, s'il nous faut, sur ce point et comme confirmation dernière, une autorité plus haute et plus auguste, celle même du Vicaire de Jésus-Christ, méditons cette parole qu'écrivait dans son encyclique : "*Humanum Genus*" Léon XIII : " Nous tenons à insister sur la recommandation déjà faite par nous en faveur du Tiers-Ordre de Saint François. Il faut mettre le plus grand zèle à le propager et à l'affermir ; car, par lui peut être vaincue la contagion des sociétés secrètes, ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours, de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime, en effet, tous les autres : elle est une véritable école de liberté, d'égalité, de fraternité, non selon l'absurde façon dont les Francs-Maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que Saint François les a mises en pratique. "